

COMITE SYNDICAL

Réunion du 13 octobre 2021

Délibération n°2021-01

Élection du Président du Syndicat mixte de préfiguration

Délibération n°2021-02

Élection des membres du Bureau

Délibération n°2021-03

Fixation du nombre de Vice-présidents du Bureau

Délibération n°2021-04

Délégations au Président du Syndicat Mixte

Délibération n°2021-05

Délégations au Bureau du Syndicat Mixte

Délibération n°2021-06

Approbation du siège du Syndicat mixte

Délibération n°2021-07

Cotisations des membres du Syndicat mixte

Délibération n°2021-08

Budget Primitif 2021

Élection du Président du Syndicat mixte de préfiguration

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 13 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Samson-sur-Rance sous la présidence de M. le Doyen d'âge. La séance était publique.

Date de la convocation : 1 octobre 2021

Nombre de délégués : 82

Présents : 69 Pouvoir : 1 Exprimés : 70 Nombre de voix : 317 sur 333

Etaient présents à la présente Séance :

Madame Carole LE BECHEC, Région Bretagne
Monsieur Stéphane PERRIN, Région Bretagne
Madame Véronique MEHEUST, Région Bretagne
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Solenn MESLAY, Département des Côtes d'Armor
Madame Sylvie SARDIN, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Pascal GUICHARD, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération
Madame Suzanne LEBRETON, Dinan Agglomération
Monsieur Jean-Malo CORNEE, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Florian BOUCARD, Aucaleuc
Madame Emeline LE BAIL, Bobital
Madame Sandrine DUPAS, Brusvily
Monsieur Marcel ROBERT, Calorguen
Madame Laurence QUERRIEN, Cancale
Madame Caroline HAYCOX, Les Champs-Géraux
Monsieur Alain JAN, Corseul
Madame Françoise LAIGO, Créhen
Madame Laurence LE DU-BLAYO, Dinan
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard
Madame Jacqueline PLANCHOT, Evran
Monsieur Tanguy ROQUIER, Guenroc
Monsieur Patrick DESPORTES, Guitte

Monsieur Stéphane ECOLAN, Le Hinglé
Monsieur Didier SAILLARD, La Landec
Madame Catherine SOUCHAY, Lancieux
Monsieur Jean-Paul GAINCHE, Langrolay-sur-Rance
Monsieur Jérémy DAUPHIN, Languédias
Monsieur Jean SALAÛN, Languenan
Madame Brigitte IDRI, Lanvallay
Monsieur Jean-René CARFANTAN, Matignon
Madame Christelle BROSELLIER, Mesnil Roc'h
Madame Laurence HOUZE ROZE, Le Minihiac-sur-Rance
Monsieur Fabrice BEAUDUCCEL, Plancoët
Monsieur Jean-Luc ROUXEL, Pléboulle
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguen
Monsieur Yvon FAIRIER, Plélan-le-Petit
Monsieur Loic LEMOINE, Pleslin-Trigavou
Monsieur David BOIXIERE, Pleudihen-sur-Rance
Monsieur Frédéric MABBOUX, Pleurtuit
Monsieur Norbert SIMONET, Plouasne
Madame Emmanuelle DIUZET, Plouer-sur-Rance
Monsieur Jacques CHESNEL, Plumaudan
Monsieur Philippe LANDURE, Quévert
Madame Soazig DUPLLENNE, La Gouesnière
Monsieur Arnaud CARRE, Le Quiou
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné
Monsieur Didier PORTE, Saint-Cast-le-Guildo
Monsieur Patrice VIVIEN, Saint-Coulomb
Monsieur Jean-Luc PITHOIS, Saint-Jacut-de-la-Mer
Monsieur Nicolas JASLET, Saint-Jouan-des-Guérets
Monsieur Martial FAIRIER, Saint-Judoce
Monsieur Nicolas BONNAIRE, Saint-Juvat

Monsieur Thomas SCHMITT, Saint-Lormel
Monsieur Michel PENHOÛËT, Saint-Lunaire
Madame Nathalie PEDRON, Saint-Maden
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo
Monsieur Jean-Yves JOUFFE, Saint-Méloir-des-Bois
Monsieur Jean-Yves VILLALON, Saint-Michel-de-Plélan
Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Saint-Père-Marc-en-Poulet

Monsieur Olivier JAVAUDIN, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Jean-Pierre BRIAND, Saint-Suliac
Monsieur Olivier NOEL, Taden
Madame Françoise HEDE, Tréfumel
Monsieur Didier YVART, Trélivan
Monsieur Hubert MULLIEZ, Le Tronchet
Madame Gwenaëlle LE BOUCHER, La Vicomté-sur-Rance
Monsieur Jacques DESAUNAY, La Ville-ès-Nonais

Pouvoir : Monsieur Marcel PIGEON, Vildé Guingalan, donne pouvoir à Monsieur Martial FAIRIER

Etaient présents également :

Monsieur Bernard MUSSET, Sous-Préfecture de Dinan
Vincent LAGOGUEY, Sous-Préfecture de Saint-Malo
Monsieur Thierry ORVEILLON Département des Côtes d'Armor,
Monsieur Patrick BOGUENET, Brusvily
Madame Maude KORSEC, Cancale
Monsieur Jean-Michel FREDOU, Saint-Coulomb
Monsieur Loïc LORRE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Philippe ROUXEL, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Anne-Laure LEGENTIL, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Michel BROCHARD, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Nicole LEMUE, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Marie-Josèphe SOUQUIERE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur François MALGLAIVE, FAUR
Monsieur Didier GIFFRAIN, COEUR Emeraude
Madame Magalie DESSAINT, DREAL
Monsieur Florian LEBEAU, Région Bretagne

Monsieur Didier LECHIEN, COEUR Emeraude
Monsieur Michel AUSSANT, Lancieux
Monsieur Mathias MOREL, Lanvallay
Monsieur Michel LACOMBE, La Richardais
Monsieur Charles LEFORT, Le Quiou
Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Plerguer
Monsieur Pierre CHOUIN, Pleudihen-sur-Ranc
Monsieur Antoine DEGUEN, Quévert
Madame Béatrice VALETTE, Région Bretagne
Monsieur Thibaut GABORIT, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Véronique ROBITAILLE, Dinan Agglomération
Monsieur Gildas CHENY, COEUR Emeraude
Monsieur Dominique MELEC, COEUR Emeraude
Monsieur François GENEVRIER, COEUR Emeraude
Madame Charlotte GESLAIN, COEUR Emeraude
Madame Carine LALLIER, COEUR Emeraude
Madame Alicia LAURENT, COEUR Emeraude
Monsieur Théo CAVIN, Service civique, Saint-Samson-sur-Rance

Doyen d'âge : Monsieur Jean-Pierre BRIAND

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LORRE

Assesseures : Mesdames Nolwenn GUILLOU et Emmanuelle DIUZET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude,

Le Comité Syndical est invité à élire son premier Président.

L'élection du Président et des membres du Bureau se fait, sous la présidence du doyen d'âge des membres du Comité syndical, au scrutin secret et à la majorité absolue des voix des membres qui composent le Comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le système de vote électronique est utilisé.

Le/la Président.e et les 4 Vice-président.e.s forment l'Exécutif du Syndicat mixte. Le rôle et les fonctions de chacun des membres du Bureau peuvent être précisés, le cas échéant, par le règlement intérieur ou par délibération du Comité syndical.

Le Doyen, M. Jean-Pierre BRIAND, délégué de la commune de Saint-Suliac, fait l'appel des candidats au mandat de Président du Syndicat Mixte.

M. Stéphane PERRIN fait part de sa candidature. Le doyen d'âge enregistre sa candidature.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à élire Le Président, à bulletin secret via un boîtier électronique.

Les résultats du vote sont :

Pour : 310 voix

Contre : 4 voix

Abstention : 3 voix

Le Comité Syndical a élu, au vote à bulletin secret, M. Stéphane PERRIN, Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

Délibération certifiée exécutoire par le Président,

Vu et transmis le 26 octobre 2021 en Préfecture pour faire valoir caractère exécutoire.

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du
Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte
d'Emeraude

Élection des membres du Bureau

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 13 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Samson-sur-Rance sous la présidence de M. le Doyen d'âge puis sous celle du Président M. Stéphane PERRIN, celui-ci une fois élu (cette délibération a été prise dans cette seconde période). La séance était publique.

Date de la convocation : 1 octobre 2021

Nombre de délégués : 82

Présents : 69 Pouvoir : 1 Exprimés : 70 Nombre de voix : 317 sur 333

Etaient présents à la présente Séance :

Madame Carole LE BECHEC, Région Bretagne
Monsieur Stéphane PERRIN, Région Bretagne
Madame Véronique MEHEUST, Région Bretagne
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Solenn MESLAY, Département des Côtes d'Armor
Madame Sylvie SARDIN, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Pascal GUICHARD, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération
Madame Suzanne LEBRETON, Dinan Agglomération
Monsieur Jean-Malo CORNEE, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Florian BOUCARD, Aucaleuc
Madame Emeline LE BAIL, Bobital
Madame Sandrine DUPAS, Brusvily
Monsieur Marcel ROBERT, Calorguen
Madame Laurence QUERRIEN, Cancale
Madame Caroline HAYCOX, Les Champs-Géraux
Monsieur Alain JAN, Corseul
Madame Françoise LAIGO, Créhen
Madame Laurence LE DU-BLAYO, Dinan
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard
Madame Jacqueline PLANCHOT, Evran
Monsieur Tanguy ROQUIER, Guenroc
Monsieur Patrick DESPORTES, Guitte

Monsieur Stéphane ECOLAN, Le Hinglé
Monsieur Didier SAILLARD, La Landec
Madame Catherine SOUCHAY, Lancieux
Monsieur Jean-Paul GAINCHE, Langrolay-sur-Rance
Monsieur Jérémy DAUPHIN, Languédias
Monsieur Jean SALAÛN, Languenan
Madame Brigitte IDRI, Lanvallay
Monsieur Jean-René CARFANTAN, Matignon
Madame Christelle BROSELLIER, Mesnil Roc'h
Madame Laurence HOUZE ROZE, Le Minihic-sur-Rance
Monsieur Fabrice BEAUDUCCEL, Plancoët
Monsieur Jean-Luc ROUXEL, Pléboulle
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguet
Monsieur Yvon FAIRIER, Plélan-le-Petit
Monsieur Loic LEMOINE, Pleslin-Trigavou
Monsieur David BOIXIERE, Pleudihen-sur-Rance
Monsieur Frédéric MABBOUX, Pleurtuit
Monsieur Norbert SIMONET, Plouasne
Madame Emmanuelle DIUZET, Plouer-sur-Rance
Monsieur Jacques CHESNEL, Plumaudan
Monsieur Philippe LANDURE, Quévert
Madame Soazig DUPLLENNE, La Gouesnière
Monsieur Arnaud CARRE, Le Quiou
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné
Monsieur Didier PORTE, Saint-Cast-le-Guildo
Monsieur Patrice VIVIEN, Saint-Coulomb
Monsieur Jean-Luc PITHOIS, Saint-Jacut-de-la-Mer
Monsieur Nicolas JASLET, Saint-Jouan-des-Guérets
Monsieur Martial FAIRIER, Saint-Judoce
Monsieur Nicolas BONNAIRE, Saint-Juvat

Monsieur Thomas SCHMITT, Saint-Lormel
Monsieur Michel PENHOÛËT, Saint-Lunaire
Madame Nathalie PEDRON, Saint-Maden
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo
Monsieur Jean-Yves JOUFFE, Saint-Méloir-des-Bois
Monsieur Jean-Yves VILLALON, Saint-Michel-de-Plélan
Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Saint-Père-Marc-en-Poulet

Monsieur Olivier JAVAUDIN, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Jean-Pierre BRIAND, Saint-Suliac
Monsieur Olivier NOEL, Taden
Madame Françoise HEDE, Tréfumel
Monsieur Didier YVART, Trélivan
Monsieur Hubert MULLIEZ, Le Tronchet
Madame Gwenaëlle LE BOUCHER, La Vicomté-sur-Rance
Monsieur Jacques DESAUNAY, La Ville-ès-Nonais

Pouvoir : Monsieur Marcel PIGEON, Vildé Guingalan, donne pouvoir à Monsieur Martial FAIRIER

Etaient présents également :

Monsieur Bernard MUSSET, Sous-Préfecture de Dinan
Vincent LAGOGUEY, Sous-Préfecture de Saint-Malo
Monsieur Thierry ORVEILLON Département des Côtes d'Armor,
Monsieur Patrick BOGUENET, Brusvily
Madame Maude KORSEC, Cancale
Monsieur Jean-Michel FREDOU, Saint-Coulomb
Monsieur Loïc LORRE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Philippe ROUXEL, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Anne-Laure LEGENTIL, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Michel BROCHARD, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Nicole LEMUE, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Marie-Josèphe SOUQUIERE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur François MALGLAIVE, FAUR
Monsieur Didier GIFFRAIN, COEUR Emeraude
Madame Magalie DESSAINT, DREAL
Monsieur Florian LEBEAU, Région Bretagne

Monsieur Didier LECHIEN, COEUR Emeraude
Monsieur Michel AUSSANT, Lancieux
Monsieur Mathias MOREL, Lanvallay
Monsieur Michel LACOMBE, La Richardais
Monsieur Charles LEFORT, Le Quiou
Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Plerguer
Monsieur Pierre CHOUIN, Pleudihen-sur-Ranc
Monsieur Antoine DEGUEN, Quévert
Madame Béatrice VALETTE, Région Bretagne
Monsieur Thibaut GABORIT, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Véronique ROBITAILLE, Dinan Agglomération
Monsieur Gildas CHENY, COEUR Emeraude
Monsieur Dominique MELEC, COEUR Emeraude
Monsieur François GENEVRIER, COEUR Emeraude
Madame Charlotte GESLAIN, COEUR Emeraude
Madame Carine LALLIER, COEUR Emeraude
Madame Alicia LAURENT, COEUR Emeraude
Monsieur Théo CAVIN, Service civique, Saint-Samson-sur-Rance

Doyen d'âge : Monsieur Jean-Pierre BRIAND

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LORRE

Assesseures : Mesdames Nolwenn GUILLOU et Emmanuelle DIUZET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article de l'arrêté du 30/03/2021 portant création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude et notamment son article 13 qui précise que le nombre de membres du Bureau est fixé à 15, et est composé comme suit :

- pour le collège de la Région Bretagne : 2 représentants avec 4 voix chacun ;
- pour le collège des Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine : 1 représentant par Département avec 2 voix chacun ;

- pour le collège des intercommunalités adhérentes : 3 représentants avec 2 voix chacun;
- pour le collège des communes adhérentes : 8 représentants avec 1 voix chacun ;

L'élection des membres du Bureau intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Le scrutin est secret et à la majorité absolue des voix des membres qui composent le Comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Le système de vote électronique est utilisé.

Monsieur le Président fait l'appel des candidats pour une place au sein du Bureau du Syndicat Mixte. Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des membres du Bureau.

Pour le collège de la Région

Les candidats pour le collège de la Région sont : Mme Carole Le BECHEC et Mme Véronique MEHEUST.

Délégués présents : 69, délégués votants : 70, suffrages exprimés : 317

A/ Mme Carole Le BECHEC : 251 voix

B/ Mme Véronique MEHEUST : 64 voix

C/ Abstention : 2 voix

Le Comité Syndical désigne au vote à bulletin secret Mme Carole LE BECHEC.

Pour le collège du département d'Ille-et-Vilaine

Les candidats pour le collège du département des Côtes d'Armor est Mme Solenn MESLAY.

Délégués présents : 69, délégués votants : 70, suffrages exprimés : 317

Pour : 264 voix

Contre : 38 voix

Abstention : 15 voix

Le Comité Syndical désigne au vote à bulletin secret Mme Solenn MESLAY.

Pour le collège du département d'Ille-et-Vilaine

Le candidat pour le collège du département d'Ille-et-Vilaine est M. Yann SOULABAILLE.

Délégués présents : 69, délégués votants : 70, suffrages exprimés : 317

Pour : 251 voix

Contre : 53 voix

Abstention : 13 voix

Le Comité Syndical désigne au vote à bulletin secret M. Yann SOULABAILLE.

Pour le collège des Intercommunalités

Le candidat pour Dinan Agglomération est M. Yann GODET.

Délégués présents : 69, délégués votants : 70, suffrages exprimés : 317

Pour : 266 voix

Contre : 46 voix

Abstention : 5 voix

Le candidat pour Saint-Malo Agglomération est M. Gilles LURTON.

Délégués présents : 69, délégués votants : 70, suffrages exprimés : 317

Pour : 277 voix

Contre : 34 voix

Abstention : 6 voix

Le candidat pour la Communauté de Communes Côte d'Emeraude est Mme Sylvie SARDIN.

Délégués présents : 69, délégués votants : 70, suffrages exprimés : 317

Pour : 272 voix

Contre : 39 voix

Abstention : 6 voix

Le Comité Syndical désigne au vote à bulletin secret M. Yann GODET (Dinan Agglomération), M. Gilles LURTON (Saint-Malo Agglomération) et Mme Sylvie SARDIN (Communauté de Communes Côte d'Emeraude).

Pour le collège des communes

Les candidats pour le collège des Communes sont : M. David BOIXIERE (Pleudihen-sur-Rance), M. Arnaud CARRE (Le Quiou), M. Jérémy DAUPHIN (Languédias), M. Yvon FAIRIER (Plélan-le-Petit), Mme Nolwenn GUILLOU (Dinard), M. Alain HOUEL (Saint-Carné), Mme Gwenaëlle LE BOUCHER (La Vicomté-sur-Rance), Mme Karine NORRIS-OLLIVIER (Plerguer), M. Michel PENHOUE (Saint-Lunaire), M. Didier PORTE (Saint-Cast-le-Guildo), M. Jean-François RICHEUX (Saint-Père-Marc-en-Poulet), Mme Céline ROCHE (Saint-Malo), M. Patrice VIVIEN (Saint-Coulomb).

Délégués présents : 69, délégués votants : 70, suffrages exprimés : 317

Candidature de M. David BOIXIERE (Pleudihen-sur-Rance)

Pour : 155 voix

Contre : 117 voix

Abstention : 45 voix

Candidature de M. Arnaud CARRE (Le Quiou)

Pour : 192 voix

Contre : 67 voix

Abstention : 58 voix

Candidature de M. Jérémy DAUPHIN (Languédias)

Pour : 214 voix

Contre : 69 voix

Abstention : 34 voix

Candidature de M. Yvon FAIRIER (Plélan-le-Petit)

Pour : 35 voix

Contre : 210 voix

Abstention : 72 voix

Candidature de Mme Nolwenn GUILLOU (Dinard)

Pour : 190 voix

Contre : 78 voix

Abstention : 49 voix

Candidature de M. Alain HOUEL (Saint-Carné)

Pour : 166 voix

Contre : 107 voix

Abstention : 44 voix

Candidature de Mme Gwenaëlle LE BOUCHER (La Vicomté-sur-Rance)

Pour : 137 voix

Contre : 95 voix

Abstention : 85 voix

Candidature de Mme Karine NORRIS-OLLIVIER (Plerguer)

Pour : 205 voix

Contre : 61 voix

Abstention : 51 voix

Candidature de M. Michel PENHOUET (Saint-Lunaire)

Pour : 186 voix

Contre : 56 voix

Abstention : 75 voix

Candidature de M. Didier PORTE (Saint-Cast-le-Guildo)

Pour : 101 voix

Contre : 108 voix

Abstention : 108 voix

Candidature de M. Jean-Francis RICHEUX (Saint-Père-Marc-en-Poulet)

Pour : 240 voix

Contre : 25 voix

Abstention : 52 voix

Candidature de Mme Céline ROCHE (Saint-Malo)

Pour : 229 voix

Contre : 37 voix

Abstention : 51 voix

Candidature de M. Patrice VIVIEN (Saint-Coulomb)

Pour : 49 voix

Contre : 162 voix

Abstention : 106 voix

Le Comité Syndical désigne au vote à bulletin secret M. Arnaud CARRE (Le Quiou), M. Jérémy DAUPHIN (Languédias), Mme Nolwenn GUILLOU (Dinard), M. Alain HOUEL (Saint-Carné), Mme Karine NORRIS-OLLIVIER (Plerguer), M. Michel PENHOUET (Saint-Lunaire), M. Jean-Francis RICHEUX (Saint-Père-Marc-en-Poulet), Mme Céline ROCHE (Saint-Malo).

Délibération certifiée exécutoire par le Président,

Vu et transmis le 26 octobre 2021 en Préfecture pour faire valoir caractère exécutoire.

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du
Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte
d'Emeraude

Fixation du nombre de Vice-présidents du Bureau

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 13 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Samson-sur-Rance sous la présidence de M. le Doyen d'âge puis sous celle du Président M. Stéphane PERRIN, celui-ci une fois élu (cette délibération a été prise dans cette seconde période). La séance était publique.

Date de la convocation : 1 octobre 2021

Nombre de délégués : 82

Présents : 69 Pouvoir : 1 Exprimés : 70 Nombre de voix : 317 sur 333

Etaients présents à la présente Séance :

Madame Carole LE BECHEC, Région Bretagne
Monsieur Stéphane PERRIN, Région Bretagne
Madame Véronique MEHEUST, Région Bretagne
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Solenn MESLAY, Département des Côtes d'Armor
Madame Sylvie SARDIN, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Pascal GUICHARD, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération
Madame Suzanne LEBRETON, Dinan Agglomération
Monsieur Jean-Malo CORNEE, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Florian BOUCARD, Aucaleuc
Madame Emeline LE BAIL, Bobital
Madame Sandrine DUPAS, Brusvily
Monsieur Marcel ROBERT, Calorguen
Madame Laurence QUERRIEN, Cancale
Madame Caroline HAYCOX, Les Champs-Géraux
Monsieur Alain JAN, Corseul
Madame Françoise LAIGO, Créhen
Madame Laurence LE DU-BLAYO, Dinan
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard
Madame Jacqueline PLANCHOT, Evran
Monsieur Tanguy ROQUIER, Guenroc
Monsieur Patrick DESPORTES, Guitte

Monsieur Stéphane ECOLAN, Le Hinglé
Monsieur Didier SAILLARD, La Landec
Madame Catherine SOUCHAY, Lancieux
Monsieur Jean-Paul GAINCHE, Langrolay-sur-Rance
Monsieur Jérémy DAUPHIN, Languédias
Monsieur Jean SALAÛN, Languenan
Madame Brigitte IDRI, Lanvallay
Monsieur Jean-René CARFANTAN, Matignon
Madame Christelle BROSELLIER, Mesnil Roc'h
Madame Laurence HOUZE ROZE, Le Minihic-sur-Rance
Monsieur Fabrice BEAUDUCCEL, Plancoët
Monsieur Jean-Luc ROUXEL, Pléboulle
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguer
Monsieur Yvon FAIRIER, Plélan-le-Petit
Monsieur Loic LEMOINE, Pleslin-Trigavou
Monsieur David BOIXIERE, Pleudihen-sur-Rance
Monsieur Frédéric MABBOUX, Pleurtuit
Monsieur Norbert SIMONET, Plouasne
Madame Emmanuelle DIUZET, Plouer-sur-Rance
Monsieur Jacques CHESNEL, Plumaudan
Monsieur Philippe LANDURE, Quévert
Madame Soazig DUPLENNE, La Gouesnière
Monsieur Arnaud CARRE, Le Quiou
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné
Monsieur Didier PORTE, Saint-Cast-le-Guildo
Monsieur Patrice VIVIEN, Saint-Coulomb
Monsieur Jean-Luc PITHOIS, Saint-Jacut-de-la-Mer
Monsieur Nicolas JASLET, Saint-Jouan-des-Guérets
Monsieur Martial FAIRIER, Saint-Judoce
Monsieur Nicolas BONNAIRE, Saint-Juvat

Monsieur Thomas SCHMITT, Saint-Lormel
Monsieur Michel PENHOÛT, Saint-Lunaire
Madame Nathalie PEDRON, Saint-Maden
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo
Monsieur Jean-Yves JOUFFE, Saint-Méloir-des-Bois
Monsieur Jean-Yves VILLALON, Saint-Michel-de-Plélan
Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Saint-Père-Marc-en-Poulet

Monsieur Olivier JAVAUDIN, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Jean-Pierre BRIAND, Saint-Suliac
Monsieur Olivier NOEL, Taden
Madame Françoise HEDE, Tréfumel
Monsieur Didier YVART, Trélivan
Monsieur Hubert MULLIEZ, Le Tronchet
Madame Gwenaëlle LE BOUCHER, La Vicomté-sur-Rance
Monsieur Jacques DESAUNAY, La Ville-ès-Nonais

Pouvoir : Monsieur Marcel PIGEON, Vildé Guingalan, donne pouvoir à Monsieur Martial FAIRIER

Etaient présents également :

Monsieur Bernard MUSSET, Sous-Préfecture de Dinan
Vincent LAGOGUEY, Sous-Préfecture de Saint-Malo
Monsieur Thierry ORVEILLON Département des Côtes d'Armor,
Monsieur Patrick BOGUENET, Brusvily
Madame Maude KORSEC, Cancale
Monsieur Jean-Michel FREDOU, Saint-Coulomb
Monsieur Loïc LORRE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Philippe ROUXEL, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Anne-Laure LEGENTIL, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Michel BROCHARD, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Nicole LEMUE, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Marie-Josèphe SOUQUIERE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur François MALGLAIVE, FAUR
Monsieur Didier GIFFRAIN, COEUR Emeraude
Madame Magalie DESSAINT, DREAL
Monsieur Florian LEBEAU, Région Bretagne

Monsieur Didier LECHIEN, COEUR Emeraude
Monsieur Michel AUSSANT, Lancieux
Monsieur Mathias MOREL, Lanvallay
Monsieur Michel LACOMBE, La Richardais
Monsieur Charles LEFORT, Le Quiou
Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Plerguer
Monsieur Pierre CHOUIN, Pleudihen-sur-Ranc
Monsieur Antoine DEGUEN, Quévert
Madame Béatrice VALETTE, Région Bretagne
Monsieur Thibaut GABORIT, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Véronique ROBITAILLE, Dinan Agglomération
Monsieur Gildas CHENY, COEUR Emeraude
Monsieur Dominique MELEC, COEUR Emeraude
Monsieur François GENEVRIER, COEUR Emeraude
Madame Charlotte GESLAIN, COEUR Emeraude
Madame Carine LALLIER, COEUR Emeraude
Madame Alicia LAURENT, COEUR Emeraude
Monsieur Théo CAVIN, Service civique, Saint-Samson-sur-Rance

Doyen d'âge : Monsieur Jean-Pierre BRIAND

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LORRE

Assesseures : Mesdames Nolwenn GUILLOU et Emmanuelle DIUZET

Vu l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 13 de l'arrêté du 30/03/2021 portant création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude,
Considérant que l'article 13 de l'arrêté du 30 mars 2021 prévoit un nombre précis de vice-présidents,
Considérant qu'il convient toutefois, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, que l'organe délibérant se prononce sur le nombre définitif de vice-présidents, lors de la séance d'installation.

Le Comité Syndical est invité à fixer le nombre de Vice-Présidents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec Pour : 265 voix ; Contre : 44 voix ; Abstention : 8 voix, décide de fixer le nombre de Vice-présidents à 4.

Délibération certifiée exécutoire par le Président,

Vu et transmis le 26 octobre 2021 en Préfecture pour faire valoir caractère exécutoire.

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du
Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte
d'Émeraude

Délégations au Président du Syndicat Mixte

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 13 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Samson-sur-Rance sous la présidence de M. le Doyen d'âge puis sous celle du Président M. Stéphane PERRIN, celui-ci une fois élu (cette délibération a été prise dans cette seconde période). La séance était publique.

Date de la convocation : 1 octobre 2021

Nombre de délégués : 82

Présents : 69 Pouvoirs : 1 Exprimés : 70 Nombre de voix : 317 sur 333

Etaient présents à la présente Séance :

Madame Carole LE BECHEC, Région Bretagne
Monsieur Stéphane PERRIN, Région Bretagne
Madame Véronique MEHEUST, Région Bretagne
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Solenn MESLAY, Département des Côtes d'Armor
Madame Sylvie SARDIN, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Pascal GUICHARD, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération
Madame Suzanne LEBRETON, Dinan Agglomération
Monsieur Jean-Malo CORNEE, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Florian BOUCARD, Auceleuc
Madame Emeline LE BAIL, Bobital
Madame Sandrine DUPAS, Brusvily
Monsieur Marcel ROBERT, Calorguen
Madame Laurence QUERRIEN, Cancale
Madame Caroline HAYCOX, Les Champs-Géraux
Monsieur Alain JAN, Corseul
Madame Françoise LAIGO, Créhen
Madame Laurence LE DU-BLAYO, Dinan
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard
Madame Jacqueline PLANCHOT, Evran
Monsieur Tanguy ROQUIER, Guenroc
Monsieur Patrick DESPORTES, Guitte
Monsieur Stéphane ECOLAN, Le Hinglé

Monsieur Didier SAILLARD, La Landec
Madame Catherine SOUCHAY, Lancieux
Monsieur Jean-Paul GAINCHE, Langrolay-sur-Rance
Monsieur Jérémy DAUPHIN, Languédias
Monsieur Jean SALAÛN, Languenan
Madame Brigitte IDRI, Lanvallay
Monsieur Jean-René CARFANTAN, Matignon
Madame Christelle BROSELLIER, Mesnil Roc'h
Madame Laurence HOUZE ROZE, Le Minihic-sur-Rance
Monsieur Fabrice BEAUDUCCEL, Plancoët
Monsieur Jean-Luc ROUXEL, Plébouille
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguer
Monsieur Yvon FAIRIER, Plélan-le-Petit
Monsieur Loic LEMOINE, Pleslin-Trigavou
Monsieur David BOIXIERE, Pleudihen-sur-Rance
Monsieur Frédéric MABBOUX, Pleurtuit
Monsieur Norbert SIMONET, Plouasne
Madame Emmanuelle DIUZET, Plover-sur-Rance
Monsieur Jacques CHESNEL, Plumaudan
Monsieur Philippe LANDURE, Quévert
Madame Soazig DUPLLENNE, La Gouesnière
Monsieur Arnaud CARRE, Le Quiou
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné
Monsieur Didier PORTE, Saint-Cast-le-Guildo
Monsieur Patrice VIVIEN, Saint-Coulomb
Monsieur Jean-Luc PITHOIS, Saint-Jacut-de-la-Mer
Monsieur Nicolas JASLET, Saint-Jouan-des-Guérets
Monsieur Martial FAIRIER, Saint-Judoce
Monsieur Nicolas BONNAIRE, Saint-Juvat
Monsieur Thomas SCHMITT, Saint-Lormel
Monsieur Michel PENHOUËT, Saint-Lunaire

Madame Nathalie PEDRON, Saint-Maden
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo
Monsieur Jean-Yves JOUFFE, Saint-Méloir-des-Bois
Monsieur Jean-Yves VILLALON, Saint-Michel-de-Plélan
Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Saint-Père-Marc-en-Poulet
Monsieur Olivier JAVAUDIN, Saint-Samson-sur-Rance

Monsieur Jean-Pierre BRIAND, Saint-Suliac
Monsieur Olivier NOEL, Taden
Madame Françoise HEDE, Tréfumel
Monsieur Didier YVART, Trélivan
Monsieur Hubert MULLIEZ, Le Tronchet
Madame Gwenaëlle LE BOUCHER, La Vicomté-sur-Rance
Monsieur Jacques DESAUNAY, La Ville-ès-Nonais

Pouvoir : Monsieur Marcel PIGEON, Vildé Guingalan, donne pouvoir à Monsieur Martial FAIRIER

Etaient présents également :

Monsieur Bernard MUSSET, Sous-Préfecture de Dinan
Vincent LAGOGUEY, Sous-Préfecture de Saint-Malo
Monsieur Thierry ORVEILLON Département des Côtes d'Armor,
Monsieur Patrick BOGUENET, Brusvily
Madame Maude KORSEC, Cancale
Monsieur Jean-Michel FREDOU, Saint-Coulomb
Monsieur Loïc LORRE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Philippe ROUXEL, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Anne-Laure LEGENTIL, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Michel BROCHARD, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Nicole LEMUE, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Marie-Josèphe SOUQUIERE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur François MALGLAIVE, FAUR
Monsieur Didier GIFFRAIN, COEUR Emeraude
Madame Magalie DESSAINT, DREAL
Monsieur Florian LEBEAU, Région Bretagne

Monsieur Didier LECHIEN, COEUR Emeraude
Monsieur Michel AUSSANT, Lancieux
Monsieur Mathias MOREL, Lanvallay
Monsieur Michel LACOMBE, La Richardais
Monsieur Charles LEFORT, Le Quiou
Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Plerguer
Monsieur Pierre CHOUIN, Pleudihen-sur-Ranc
Monsieur Antoine DEGUEN, Quévert
Madame Béatrice VALETTE, Région Bretagne
Monsieur Thibaut GABORIT, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Véronique ROBITAILLE, Dinan Agglomération
Monsieur Gildas CHENY, COEUR Emeraude
Monsieur Dominique MELEC, COEUR Emeraude
Monsieur François GENEVRIER, COEUR Emeraude
Madame Charlotte GESLAIN, COEUR Emeraude
Madame Carine LALLIER, COEUR Emeraude
Madame Alicia LAURENT, COEUR Emeraude
Monsieur Théo CAVIN, Service civique, Saint-Samson-sur-Rance

Doyen d'âge : Monsieur Jean-Pierre BRIAND

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LORRE

Assesseures : Mesdames Nolwenn GUILLOU et Emmanuelle DIUZET

Vu le CGCT et notamment son article L2122-22

Vu l'article 15 de l'arrêté du 30/03/2021 portant création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude,

Considérant la nécessité d'une reprise rapide, par le Syndicat de préfiguration, des travaux de rédaction du projet de charte constitutive du futur PNR, ainsi que la mise en œuvre de l'ensemble de la procédure réglementaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec Pour : 307 voix ; Contre : 6 voix ; Abstention : 4 voix

- Décide de déléguer une partie des compétences prévues à l'article L2122-22 du CGCT au Président du Comité syndical.

A ce titre le Président sera chargé :

- De procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Comité syndical, et de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat mixte dans la limite fixée par le Comité syndical ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 euros autorisé par le Comité syndical ;
- D'autoriser, au nom du Syndicat mixte, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Décide que le Président pourra subdéléguer tout ou partie de ses délégations par arrêté.

- En cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions, pourront être prises, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités, par un Vice-Président, dans l'ordre des nominations.
- Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des attributions exercées par délégations du Comité Syndical et conformément à la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire par le Président,

Vu et transmis le 26 octobre 2021 en Préfecture pour faire valoir caractère exécutoire.

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du
Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte
d'Emeraude

Délégations au Bureau du Syndicat Mixte

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 13 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Samson-sur-Rance sous la présidence de M. le Doyen d'âge puis sous celle du Président M. Stéphane PERRIN, celui-ci une fois élu (cette délibération a été prise dans cette seconde période). La séance était publique.

Date de la convocation : 1 octobre 2021

Nombre de délégués : 82

Présents : 69 Pouvoir : 1 Exprimés : 70 Nombre de voix : 317 sur 333

Etaient présents à la présente Séance :

Madame Carole LE BECHEC, Région Bretagne
Monsieur Stéphane PERRIN, Région Bretagne
Madame Véronique MEHEUST, Région Bretagne
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Solenn MESLAY, Département des Côtes d'Armor
Madame Sylvie SARDIN, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Pascal GUICHARD, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération
Madame Suzanne LEBRETON, Dinan Agglomération
Monsieur Jean-Malo CORNEE, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Florian BOUCARD, Auceleuc
Madame Emeline LE BAIL, Bobital
Madame Sandrine DUPAS, Brusvily
Monsieur Marcel ROBERT, Calorguen
Madame Laurence QUERRIEN, Cancale
Madame Caroline HAYCOX, Les Champs-Géraux
Monsieur Alain JAN, Corseul
Madame Françoise LAIGO, Créhen
Madame Laurence LE DU-BLAYO, Dinan
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard
Madame Jacqueline PLANCHOT, Evran
Monsieur Tanguy ROQUIER, Guenroc
Monsieur Patrick DESPORTES, Guitte
Monsieur Stéphane ECOLAN, Le Hinglé

Monsieur Didier SAILLARD, La Landec
Madame Catherine SOUCHAY, Lancieux
Monsieur Jean-Paul GAINCHE, Langrolay-sur-Rance
Monsieur Jérémie DAUPHIN, Languédias
Monsieur Jean SALAÛN, Languenan
Madame Brigitte IDRI, Lanvallay
Monsieur Jean-René CARFANTAN, Matignon
Madame Christelle BROSELLIER, Mesnil Roc'h
Madame Laurence HOUZE ROZE, Le Minihic-sur-Rance
Monsieur Fabrice BEAUDUCCEL, Plancoët
Monsieur Jean-Luc ROUXEL, Plébouille
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguer
Monsieur Yvon FAIRIER, Plélan-le-Petit
Monsieur Loic LEMOINE, Pleslin-Trigavou
Monsieur David BOIXIERE, Pleudihen-sur-Rance
Monsieur Frédéric MABBOUX, Pleurtuit
Monsieur Norbert SIMONET, Plouasne
Madame Emmanuelle DIUZET, Plover-sur-Rance
Monsieur Jacques CHESNEL, Plumaudan
Monsieur Philippe LANDURE, Quévert
Madame Soazig DUPLLENNE, La Gouesnière
Monsieur Arnaud CARRE, Le Quiou
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné
Monsieur Didier PORTE, Saint-Cast-le-Guildo
Monsieur Patrice VIVIEN, Saint-Coulomb
Monsieur Jean-Luc PITHOIS, Saint-Jacut-de-la-Mer
Monsieur Nicolas JASLET, Saint-Jouan-des-Guérets
Monsieur Martial FAIRIER, Saint-Judoce
Monsieur Nicolas BONNAIRE, Saint-Juvat
Monsieur Thomas SCHMITT, Saint-Lormel
Monsieur Michel PENHOÛËT, Saint-Lunaire

Madame Nathalie PEDRON, Saint-Maden
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo
Monsieur Jean-Yves JOUFFE, Saint-Méloir-des-Bois
Monsieur Jean-Yves VILLALON, Saint-Michel-de-Plélan
Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Saint-Père-Marc-en-Poulet
Monsieur Olivier JAVAUDIN, Saint-Samson-sur-Rance

Monsieur Jean-Pierre BRIAND, Saint-Suliac
Monsieur Olivier NOEL, Taden
Madame Françoise HEDE, Tréfumel
Monsieur Didier YVART, Trélivan
Monsieur Hubert MULLIEZ, Le Tronchet
Madame Gwenaëlle LE BOUCHER, La Vicomté-sur-Rance
Monsieur Jacques DESAUNAY, La Ville-ès-Nonais

Pouvoir : Monsieur Marcel PIGEON, Vildé Guingalan, donne pouvoir à Monsieur Martial FAIRIER

Etaient présents également :

Monsieur Bernard MUSSET, Sous-Préfecture de Dinan
Vincent LAGOGUEY, Sous-Préfecture de Saint-Malo
Monsieur Thierry ORVEILLON Département des Côtes d'Armor,
Monsieur Patrick BOGUENET, Brusvily
Madame Maude KORSEC, Cancale
Monsieur Jean-Michel FREDOU, Saint-Coulomb
Monsieur Loïc LORRE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Philippe ROUXEL, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Anne-Laure LEGENTIL, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Michel BROCHARD, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Nicole LEMUE, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Marie-Josèphe SOUQUIERE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur François MALGLAIVE, FAUR
Monsieur Didier GIFFRAIN, COEUR Emeraude
Madame Magalie DESSAINT, DREAL
Monsieur Florian LEBEAU, Région Bretagne

Monsieur Didier LECHIEN, COEUR Emeraude
Monsieur Michel AUSSANT, Lancieux
Monsieur Mathias MOREL, Lanvallay
Monsieur Michel LACOMBE, La Richardais
Monsieur Charles LEFORT, Le Quiou
Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Plerguer
Monsieur Pierre CHOUIN, Pleudihen-sur-Ranc
Monsieur Antoine DEGUEN, Quévert
Madame Béatrice VALETTE, Région Bretagne
Monsieur Thibaut GABORIT, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Véronique ROBITAILLE, Dinan Agglomération
Monsieur Gildas CHENY, COEUR Emeraude
Monsieur Dominique MELEC, COEUR Emeraude
Monsieur François GENEVRIER, COEUR Emeraude
Madame Charlotte GESLAIN, COEUR Emeraude
Madame Carine LALLIER, COEUR Emeraude
Madame Alicia LAURENT, COEUR Emeraude
Monsieur Théo CAVIN, Service civique, Saint-Samson-sur-Rance

Doyen d'âge : Monsieur Jean-Pierre BRIAND

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LORRE

Assesseures : Mesdames Nolwenn GUILLOU et Emmanuelle DIUZET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211- 10,
Vu les articles 13 et 14 de l'arrêté du 30/03/2021 portant création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude,

Considérant que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, ainsi que la répartition et les contributions financières des membres
- de l'approbation du compte administratif,

- de décisions relatives à la modification des statuts,
- de l'adhésion ou du retrait d'un membre du syndicat mixte, et de leurs conséquences,

Considérant la nécessité de :

- faciliter la transition vers le futur Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR (une fois le PNR classé) ;
- de permettre une reprise rapide, par le Syndicat mixte, des travaux de rédaction du projet de charte constitutive du futur PNR, ainsi que la mise en œuvre de l'ensemble de la procédure réglementaire - mission portée auparavant par COEUR Émeraude ;
- de maîtriser au mieux les coûts de gestion administrative et charges de structure ;

Considérant qu'il est prévu d'engager, dans l'immédiat, non pas un transfert de postes – les postes étant chacun concernés partiellement par les missions transférées – mais une mise à disposition de personnel de l'association COEUR Émeraude auprès du Syndicat mixte.

Considérant qu'une mise à disposition des moyens techniques nécessaires (locaux, équipements, utilisation des véhicules de service...) est prévue et qu'une convention devra être passée entre le Syndicat mixte et COEUR Émeraude sur ce point.

Considérant qu'une convention d'objectifs pluriannuelle avec COEUR Émeraude permettra de fixer les relations, notamment sur le volet "mobilisation locale". Un volet "communication" (les modalités seront à définir), ainsi qu'un éventuel volet "appuis extérieurs" (ex. étude juridique, expertise sur certains volets de la charte...) sont également prévus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec Pour : 278 voix ; Contre : 1 voix ; Abstention : 38 voix, décide :

- Qu'à chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des attributions du Bureau, exercées par délégations du Comité Syndical et conformément à la présente délibération.
- De charger le Bureau d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :
 - De réaliser les lignes de trésorerie nécessaires au fonctionnement du présent Syndicat mixte de,
 - De prendre toute décision liée à la représentation du Syndicat mixte,
 - De prendre toute décision relative aux financements et conventionnements nécessaires au fonctionnement du Syndicat mixte notamment :
 - pour permettre l'accomplissement des missions du présent Syndicat mixte et ce dans les limites de son budget primitif dont la mise à disposition du personnel et de biens matériels utilisés par COEUR Émeraude auprès du présent Syndicat mixte ;
 - avec d'autres tiers quand les engagements financiers qu'elles comportent pour le syndicat mixte sont inférieurs à 10 000 euros.

Délibération certifiée exécutoire par le Président,

Vu et transmis le 26 octobre 2021 en Préfecture pour faire valoir caractère exécutoire.



Comité Syndical du
Syndicat mixte de
Préfiguration du Parc
naturel régional Vallée de
la Rance-Côte d'Emeraude
Délibération n°2021-06

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du
Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte
d'Emeraude

Approbation du siège du Syndicat mixte

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 13 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Samson-sur-Rance sous la présidence de M. le Doyen d'âge puis sous celle du Président M. Stéphane PERRIN, celui-ci une fois élu (cette délibération a été prise dans cette seconde période). La séance était publique.

Date de la convocation : 1 octobre 2021

Nombre de délégués : 82

Présents : 69 Pouvoir : 1 Exprimés : 70 Nombre de voix : 317 sur 333

Etaients présents à la présente Séance :

Madame Carole LE BECHEC, Région Bretagne
Monsieur Stéphane PERRIN, Région Bretagne
Madame Véronique MEHEUST, Région Bretagne
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Solenn MESLAY, Département des Côtes d'Armor
Madame Sylvie SARDIN, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Pascal GUICHARD, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération
Madame Suzanne LEBRETON, Dinan Agglomération
Monsieur Jean-Malo CORNEE, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Florian BOUCARD, Auceleuc
Madame Emeline LE BAIL, Bobital
Madame Sandrine DUPAS, Brusvily
Monsieur Marcel ROBERT, Calorguen
Madame Laurence QUERRIEN, Cancale
Madame Caroline HAYCOX, Les Champs-Géraux
Monsieur Alain JAN, Corseul
Madame Françoise LAIGO, Créhen
Madame Laurence LE DU-BLAYO, Dinan
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard

Madame Jacqueline PLANCHOT, Evran
Monsieur Tanguy ROQUIER, Guenroc
Monsieur Patrick DESPORTES, Guitte
Monsieur Stéphane ECOLAN, Le Hinglé
Monsieur Didier SAILLARD, La Landec
Madame Catherine SOUCHAY, Lancieux
Monsieur Jean-Paul GAINCHE, Langrolay-sur-Rance
Monsieur Jérémy DAUPHIN, Languédias
Monsieur Jean SALAÛN, Languenan
Madame Brigitte IDRI, Lanvallay
Monsieur Jean-René CARFANTAN, Matignon
Madame Christelle BROSELLIER, Mesnil Roc'h
Madame Laurence HOUZE ROZE, Le Minihiac-sur-Rance
Monsieur Fabrice BEAUDUCCEL, Plancoët
Monsieur Jean-Luc ROUXEL, Pléboulle
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguer
Monsieur Yvon FAIRIER, Plélan-le-Petit
Monsieur Loic LEMOINE, Pleslin-Trigavou
Monsieur David BOIXIERE, Pleudihen-sur-Rance
Monsieur Frédéric MABBOUX, Pleurtuit
Monsieur Norbert SIMONET, Plouasne
Madame Emmanuelle DIUZET, Plouer-sur-Rance
Monsieur Jacques CHESNEL, Plumaudan
Monsieur Philippe LANDURE, Quévert
Madame Soazig DUPLLENNE, La Gouesnière
Monsieur Arnaud CARRE, Le Quiou
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné

Monsieur Didier PORTE, Saint-Cast-le-Guildo
Monsieur Patrice VIVIEN, Saint-Coulomb
Monsieur Jean-Luc PITHOIS, Saint-Jacut-de-la-Mer
Monsieur Nicolas JASLET, Saint-Jouan-des-Guérets
Monsieur Martial FAIRIER, Saint-Judoce
Monsieur Nicolas BONNAIRE, Saint-Juvat
Monsieur Thomas SCHMITT, Saint-Lormel
Monsieur Michel PENHOUËT, Saint-Lunaire
Madame Nathalie PEDRON, Saint-Maden
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo
Monsieur Jean-Yves JOUFFE, Saint-Mélor-des-Bois
Monsieur Jean-Yves VILLALON, Saint-Michel-de-Plélan

Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Saint-Père-Marc-en-Poulet
Monsieur Olivier JAVAUDIN, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Jean-Pierre BRIAND, Saint-Suliac
Monsieur Olivier NOEL, Taden
Madame Françoise HEDE, Tréfumel
Monsieur Didier YVART, Trélivan
Monsieur Hubert MULLIEZ, Le Tronchet
Madame Gwenaëlle LE BOUCHER, La Vicomté-sur-Rance
Monsieur Jacques DESAUNAY, La Ville-ès-Nonais

Pouvoir : Monsieur Marcel PIGEON, Vildé Guingalan, donne pouvoir à Monsieur Martial FAIRIER

Etaient présents également :

Monsieur Bernard MUSSET, Sous-Préfecture de Dinan
Vincent LAGOGUEY, Sous-Préfecture de Saint-Malo
Monsieur Thierry ORVEILLON Département des Côtes d'Armor,
Monsieur Patrick BOGUENET, Brusvily
Madame Maude KORSEC, Cancale
Monsieur Jean-Michel FREDOU, Saint-Coulomb
Monsieur Loïc LORRE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Philippe ROUXEL, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Anne-Laure LEGENTIL, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Michel BROCHARD, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Nicole LEMUE, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Marie-Josèphe SOUQUIERE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur François MALGLAIVE, FAUR
Monsieur Didier GIFFRAIN, COEUR Emeraude
Madame Magalie DESSAINT, DREAL
Monsieur Florian LEBEAU, Région Bretagne

Monsieur Didier LECHIEN, COEUR Emeraude
Monsieur Michel AUSSANT, Lancieux
Monsieur Mathias MOREL, Lanvallay
Monsieur Michel LACOMBE, La Richardais
Monsieur Charles LEFORT, Le Quiou
Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Plerguer
Monsieur Pierre CHOUIIN, Pleudihen-sur-Ranc
Monsieur Antoine DEGUEN, Quévert
Madame Béatrice VALETTE, Région Bretagne
Monsieur Thibaut GABORIT, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Véronique ROBITAILLE, Dinan Agglomération
Monsieur Gildas CHENY, COEUR Emeraude
Monsieur Dominique MELEC, COEUR Emeraude
Monsieur François GENEVRIER, COEUR Emeraude
Madame Charlotte GESLAIN, COEUR Emeraude
Madame Carine LALLIER, COEUR Emeraude
Madame Alicia LAURENT, COEUR Emeraude
Monsieur Théo CAVIN, Service civique, Saint-Samson-sur-Rance

Doyen d'âge : Monsieur Jean-Pierre BRIAND

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LORRE

Assesseurs : Mesdames Nolwenn GUILLOU et Emmanuelle DIUZET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 30/03/2021 portant création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude, et notamment son article 2 fixant le siège du Syndicat mixte à DINAN (22100), 4 allée du château, Léhon.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec Pour : 314 voix ; Contre : 3 voix ; décide de :

- Approuver la fixation du siège mentionné dans l'article 2 de l'arrêté du 30/03/2021 portant création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude
- Rappeler que le siège pourra être modifié par arrêté préfectoral après délibération

Délibération certifiée exécutoire par le Président,

Vu et transmis le 26 octobre 2021 en Préfecture pour faire valoir caractère exécutoire.

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du
Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte
d'Émeraude

Cotisations des membres du Syndicat mixte

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 13 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Samson-sur-Rance sous la présidence de M. le Doyen d'âge puis sous celle du Président M. Stéphane PERRIN, celui-ci une fois élu (cette délibération a été prise dans cette seconde période). La séance était publique.

Date de la convocation : 1 octobre 2021

Nombre de délégués : 82

Présents : 69 Pouvoir : 1 Exprimés : 70 Nombre de voix : 317 sur 333

Etaient présents à la présente Séance :

Madame Carole LE BECHEC, Région Bretagne
Monsieur Stéphane PERRIN, Région Bretagne
Madame Véronique MEHEUST, Région Bretagne
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Solenn MESLAY, Département des Côtes d'Armor
Madame Sylvie SARDIN, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Pascal GUICHARD, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération
Madame Suzanne LEBRETON, Dinan Agglomération
Monsieur Jean-Malo CORNEE, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Florian BOUCARD, Aucaleuc
Madame Emeline LE BAIL, Bobital
Madame Sandrine DUPAS, Brusvily
Monsieur Marcel ROBERT, Calorguen
Madame Laurence QUERRIEN, Cancale
Madame Caroline HAYCOX, Les Champs-Géraux
Monsieur Alain JAN, Corseul
Madame Françoise LAIGO, Créhen
Madame Laurence LE DU-BLAYO, Dinan
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard
Madame Jacqueline PLANCHOT, Evran
Monsieur Tanguy ROQUIER, Guenroc
Monsieur Patrick DESPORTES, Guitte

Monsieur Stéphane ECOLAN, Le Hinglé
Monsieur Didier SAILLARD, La Landec
Madame Catherine SOUCHAY, Lancieux
Monsieur Jean-Paul GAINCHE, Langrolay-sur-Rance
Monsieur Jérémy DAUPHIN, Languédias
Monsieur Jean SALAÛN, Languenan
Madame Brigitte IDRI, Lanvallay
Monsieur Jean-René CARFANTAN, Matignon
Madame Christelle BROSELLIER, Mesnil Roc'h
Madame Laurence HOUZE ROZE, Le Minihiac-sur-Rance
Monsieur Fabrice BEAUDUCCEL, Plancoët
Monsieur Jean-Luc ROUXEL, Pléboulle
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguet
Monsieur Yvon FAIRIER, Plélan-le-Petit
Monsieur Loic LEMOINE, Pleslin-Trigavou
Monsieur David BOIXIERE, Pleudihen-sur-Rance
Monsieur Frédéric MABBOUX, Pleurtuit
Monsieur Norbert SIMONET, Plouasne
Madame Emmanuelle DIUZET, Plouer-sur-Rance
Monsieur Jacques CHESNEL, Plumaudan
Monsieur Philippe LANDURE, Quévert
Madame Soazig DUPLLENNE, La Gouesnière
Monsieur Arnaud CARRE, Le Quiou
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné
Monsieur Didier PORTE, Saint-Cast-le-Guildo
Monsieur Patrice VIVIEN, Saint-Coulomb
Monsieur Jean-Luc PITHOIS, Saint-Jacut-de-la-Mer
Monsieur Nicolas JASLET, Saint-Jouan-des-Guérets
Monsieur Martial FAIRIER, Saint-Judoce
Monsieur Nicolas BONNAIRE, Saint-Juvat

Monsieur Thomas SCHMITT, Saint-Lormel
Monsieur Michel PENHOÛT, Saint-Lunaire
Madame Nathalie PEDRON, Saint-Maden
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo
Monsieur Jean-Yves JOUFFE, Saint-Méloir-des-Bois
Monsieur Jean-Yves VILLALON, Saint-Michel-de-Plélan
Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Saint-Père-Marc-en-Poulet

Monsieur Olivier JAVAUDIN, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Jean-Pierre BRIAND, Saint-Suliac
Monsieur Olivier NOEL, Taden
Madame Françoise HEDE, Tréfumel
Monsieur Didier YVART, Trélivan
Monsieur Hubert MULLIEZ, Le Tronchet
Madame Gwenaëlle LE BOUCHER, La Vicomté-sur-Rance
Monsieur Jacques DESAUNAY, La Ville-ès-Nonais

Pouvoir : Monsieur Marcel PIGEON, Vildé Guingalan, donne pouvoir à Monsieur Martial FAIRIER

Etaient présents également :

Monsieur Bernard MUSSET, Sous-Préfecture de Dinan
Vincent LAGOGUEY, Sous-Préfecture de Saint-Malo
Monsieur Thierry ORVEILLON Département des Côtes d'Armor,
Monsieur Patrick BOGUENET, Brusvily
Madame Maude KORSEC, Cancale
Monsieur Jean-Michel FREDOU, Saint-Coulomb
Monsieur Loïc LORRE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Philippe ROUXEL, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Anne-Laure LEGENTIL, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Michel BROCHARD, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Nicole LEMUE, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Marie-Josèphe SOUQUIERE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur François MALGLAIVE, FAUR
Monsieur Didier GIFFRAIN, COEUR Emeraude
Madame Magalie DESSAINT, DREAL
Monsieur Florian LEBEAU, Région Bretagne

Monsieur Didier LECHIEN, , COEUR Emeraude
Monsieur Michel AUSSANT, Lancieux
Monsieur Mathias MOREL, Lanvallay
Monsieur Michel LACOMBE, La Richardais
Monsieur Charles LEFORT, Le Quiou
Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Plerguer
Monsieur Pierre CHOUIN, Pleudihen-sur-Ranc
Monsieur Antoine DEGUEN, Quévert
Madame Béatrice VALETTE, Région Bretagne
Monsieur Thibaut GABORIT, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Véronique ROBITAILLE, Dinan Agglomération
Monsieur Gildas CHENY, COEUR Emeraude
Monsieur Dominique MELEC, COEUR Emeraude
Monsieur François GENEVRIER, COEUR Emeraude
Madame Charlotte GESLAIN, COEUR Emeraude
Madame Carine LALLIER, COEUR Emeraude
Madame Alicia LAURENT, COEUR Emeraude
Monsieur Théo CAVIN, Service civique, Saint-Samson-sur-Rance

Doyen d'âge : Monsieur Jean-Pierre BRIAND

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LORRE

Assesseures : Mesdames Nolwenn GUILLOU et Emmanuelle DIUZET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant création du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude et notamment son article 21, qui précise que :

- la contribution statutaire annuelle de chaque membre adhérent est obligatoire,
- les membres du Syndicat mixte s'engagent à participer à l'équilibre global du budget de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet ainsi qu'aux dépenses obligatoires ; cette participation globale des membres ne pouvant excéder 310 000 euros,

- la contribution statutaire des membres à ce budget de fonctionnement est fixée comme suit :

- Région : 105 000 € de participation annuelle
- Département des Côtes d'Armor : 32 000 € de participation annuelle
- Département d'Ille et Vilaine : 25 000 € de participation annuelle
- Communes membres : 74 000 € de participation annuelle maximale pour l'ensemble des communes. La contribution statutaire de chaque commune classée se fait sur la base d'une cotisation calculée sur sa population DGF issue de la Direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur (selon une réactualisation annuelle). Le Comité syndical décide du taux de la cotisation par habitant DGF et annuellement de son évolution. Elle ne pourra être supérieure à 50 centimes par habitant.
- EPCI membres : 74 000 € de participation annuelle maximale pour l'ensemble des EPCI ;

- la contribution statutaire de chaque EPCI sera calculée sur la population DGF de ses communes adhérentes au Syndicat mixte. La contribution statutaire de chaque EPCI membre se fait sur la base d'une cotisation par habitant identique à celle fixée pour les Communes et ne pourra être supérieure à 50 centimes par habitant.

Vu l'installation en cours d'année 2021 du présent Syndicat mixte et les contributions des membres pour 2021 calculés *pro rata temporis* ci-dessous pour une période de contribution fixée du 01/11/2021 au 31/12/2021, soit 2 mois, se répartissant ainsi :

- Région : 17 500.00 €
- Département des Côtes d'Armor : 5 333.33 €
- Département d'Ille et Vilaine : 4 166.67 €
- EPCI membres : 12 333.33 € selon la répartition ci-dessous
- Communes membres : 12 036.64 € selon la répartition ci-dessous

La cotisation identique pour communes et EPCI membres s'élèvent donc en 2021 à 0,065135 €/habitants DGF.

Collège Communes	EPCI	Population DGF 2020	Cotisation 2021 (€)
MESNIL-ROC'H	CCBR	4 555	296.69
BEAUSSAIS-SUR-MER	CCCE	4 077	265.56
DINARD	CCCE	15 846	1 032.13
LANCIEUX	CCCE	2 771	180.49
MINIHIC-SUR-RANCE (LE)	CCCE	1 714	111.64
PLEURTUIT	CCCE	7 336	477.83
Collège Communes	EPCI	Population DGF 2020	Cotisation 2021 (€)
RICHARDAIS (LA)	CCCE	2 641	172.02
SAINT-BRIAC-SUR-MER	CCCE	3 891	253.44
SAINT-LUNAIRE	CCCE	4 126	268.75
TREMEREUC	CCCE	812	52.89
AUCALEUC	DA	1 035	67.41
BOBITAL	DA	1 157	75.36
BRUSVILY	DA	1 241	80.83
CALORGUEN	DA	761	49.57

CHAMPS-GERAUX (LES)	DA	1 100	71.65
CORSEUL	DA	2 394	155.93
CREHEN	DA	1 861	121.22
DINAN	DA	15 263	994.16
EVРАН	DA	1 841	119.91
GUENROC	DA	256	16.67
GUITTE	DA	798	51.98
HINGLE (LE)	DA	941	61.29
LA LANDEC	DA	760	49.50
LANGROLAY s/ RANCE	DA	1 038	67.61
LANGUEDIAS	DA	591	38.49
LANGUENAN	DA	1 239	80.70
LANVALLAY	DA	4 429	288.48
MATIGNON	DA	1 948	126.88
PLANCOET	DA	3 203	208.63
PLEBOULLE	DA	1 009	65.72
PLELAN-LE-PETIT	DA	2 006	130.66
PLESLIN-TRIGAVOU	DA	3 893	253.57
PLEUDIHEN s/ RANCE	DA	3 205	208.76
PLOUASNE	DA	1 815	118.22
PLOUER s/ RANCE	DA	3 981	259.30
PLUMAUDAN	DA	1 393	90.73
QUEVERT	DA	3 940	256.63
QUIOU (LE)	DA	329	21.43
SAINT-MAUDEZ	DA	315	20.52
SAINT-MELOIR-DES-BOIS	DA	279	18.17
SAINT-MICHEL-DE-PLELAN	DA	351	22.86
SAINT-ANDRE-DES-EAUX	DA	365	23.77
SAINT-CARNE	DA	1 053	68.59
SAINT-CAST-LE-GUILDON	DA	6 982	454.77
SAINT-HELEN	DA	1 598	104.09
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	DA	1 795	116.92
SAINT-JUDOCE	DA	602	39.21

Collège Communes	EPCI	Population DGF 2020	Cotisation 2021 (€)
SAINT-JUVAT	DA	721	46.96
SAINT-LORMEL	DA	968	63.05
SAINT-MADEN	DA	258	16.80
SAINT-SAMSON s/ RANCE	DA	1 683	109.62
TADEN	DA	2 619	170.59
TREBEDAN	DA	467	30.42
TREFUMEL	DA	289	18.82
TRELIVAN	DA	2 885	187.91

VICOMTE-SUR-RANCE (LA)	DA	1 163	75.75
VILDE-GUINGALAN	DA	1 295	84.35
CANCALE	SMA	7 060	459.85
CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE	SMA	1 773	115.48
LA GOUESNIERE	SMA	1 981	129.03
MINIAC-MORVAN	SMA	4 076	265.49
PLERGUER	SMA	2 824	183.94
SAINT-GUINOUX	SMA	1 248	81.29
SAINT-MELOIR-DES-ONDES	SMA	4 358	283.86
SAINT-COULOMB	SMA	3 319	216.18
SAINT-MALO (30% de la population DGF)	SMA	16 825	1 095.90
SAINT-PERE-MARC-EN-POULET	SMA	2 483	161.73
SAINT-SULIAC	SMA	1 080	70.35
SAINT-JOUAN-DES-GUERETS	SMA	2 774	180.68
TRONCHET (LE)	SMA	1 338	87.15
VILLE-ES-NONAI (LA)	SMA	1 327	86.43
Sous-total Collège Communes		189 350	12 333.33

Collège EPCI		Population DGF 2020	Cotisation 2021 (€)
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTES D'EMERAUDE		43 214	2 814.75
DINAN AGGLOMERATION		89 115	5 804.51
SAINT-MALO AGGLOMERATION		52 466	3 417.38
Sous-total Collège EPCI		184 795	12 036.64

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec Pour : 304 voix ; Contre : 3 voix ; Abstention : 10 voix, décide d'approuver les contributions statutaires pour 2021 listées ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire par le Président,

Vu et transmis le 26 octobre 2021 en Préfecture pour faire valoir caractère exécutoire.

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

Budget Primitif 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 13 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Samson-sur-Rance sous la présidence de M. le Doyen d'âge puis sous celle du Président M. Stéphane PERRIN, celui-ci une fois élu (cette délibération a été prise dans cette seconde période). La séance était publique.

Date de la convocation : 1 octobre 2021

Nombre de délégués : 82

Présents : 69 Pouvoir : 1 Exprimés : 70 Nombre de voix : 317 sur 333

Etaient présents à la présente Séance :

Madame Carole LE BECHEC, Région Bretagne
Monsieur Stéphane PERRIN, Région Bretagne
Madame Véronique MEHEUST, Région Bretagne
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Solenn MESLAY, Département des Côtes d'Armor
Madame Sylvie SARDIN, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Pascal GUICHARD, Communauté de Communes Côte d'Emeraude
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération
Madame Suzanne LEBRETON, Dinan Agglomération
Monsieur Jean-Malo CORNEE, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo Agglomération
Monsieur Florian BOUCARD, Aucaleuc
Madame Emeline LE BAIL, Bobital
Madame Sandrine DUPAS, Brusvily
Monsieur Marcel ROBERT, Calorguen
Madame Laurence QUERRIEN, Cancale
Madame Caroline HAYCOX, Les Champs-Géraux
Monsieur Alain JAN, Corseul
Madame Françoise LAIGO, Créhen
Madame Laurence LE DU-BLAYO, Dinan
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard
Madame Jacqueline PLANCHOT, Evran
Monsieur Tanguy ROQUIER, Guenroc

Monsieur Patrick DESPORTES, Guitte
Monsieur Stéphane ECOLAN, Le Hinglé
Monsieur Didier SAILLARD, La Landec
Madame Catherine SOUCHAY, Lancieux
Monsieur Jean-Paul GAINCHE, Langrolay-sur-Rance
Monsieur Jérémy DAUPHIN, Languédias
Monsieur Jean SALAÛN, Languenan
Madame Brigitte IDRI, Lanvallay
Monsieur Jean-René CARFANTAN, Matignon
Madame Christelle BROSELLIER, Mesnil Roc'h
Madame Laurence HOUZE ROZE, Le Minihic-sur-Rance
Monsieur Fabrice BEAUDUCCEL, Plancoët
Monsieur Jean-Luc ROUXEL, Pléboulle
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguer
Monsieur Yvon FAIRIER, Plélan-le-Petit
Monsieur Loic LEMOINE, Pleslin-Trigavou
Monsieur David BOIXIERE, Pleudihen-sur-Rance
Monsieur Frédéric MABBOUX, Pleurtuit
Monsieur Norbert SIMONET, Plouasne
Madame Emmanuelle DIUZET, Plouer-sur-Rance
Monsieur Jacques CHESNEL, Plumaudan
Monsieur Philippe LANDURE, Quévert
Madame Soazig DUPLLENNE, La Gouesnière
Monsieur Arnaud CARRE, Le Quiou
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné
Monsieur Didier PORTE, Saint-Cast-le-Guildo
Monsieur Patrice VIVIEN, Saint-Coulomb
Monsieur Jean-Luc PITHOIS, Saint-Jacut-de-la-Mer
Monsieur Nicolas JASLET, Saint-Jouan-des-Guérets

Monsieur Martial FAIRIER, Saint-Judoce
Monsieur Nicolas BONNAIRE, Saint-Juvat
Monsieur Thomas SCHMITT, Saint-Lormel
Monsieur Michel PENHOUËT, Saint-Lunaire
Madame Nathalie PEDRON, Saint-Maden
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo
Monsieur Jean-Yves JOUFFE, Saint-Méloir-des-Bois
Monsieur Jean-Yves VILLALON, Saint-Michel-de-Plélan
Monsieur Jean-François RICHEUX, Saint-Père-Marc-en-Poulet

Monsieur Olivier JAVAUDIN, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Jean-Pierre BRIAND, Saint-Suliac
Monsieur Olivier NOEL, Taden
Madame Françoise HEDE, Tréfumel
Monsieur Didier YVART, Trélivan
Monsieur Hubert MULLIEZ, Le Tronchet
Madame Gwenaëlle LE BOUCHER, La Vicomté-sur-Rance
Monsieur Jacques DESAUNAY, La Ville-ès-Nonais

Pouvoir : Monsieur Marcel PIGEON, Vildé Guingalan, donne pouvoir à Monsieur Martial FAIRIER

Etaient présents également :

Monsieur Bernard MUSSET, Sous-Préfecture de Dinan
Vincent LAGOGUEY, Sous-Préfecture de Saint-Malo
Monsieur Thierry ORVEILLON Département des Côtes d'Armor,
Monsieur Patrick BOGUENET, Brusvily
Madame Maude KORSEC, Cancale
Monsieur Jean-Michel FREDOU, Saint-Coulomb
Monsieur Loïc LORRE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Philippe ROUXEL, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Anne-Laure LEGENTIL, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur Michel BROCHARD, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Nicole LEMUE, Saint-Samson-sur-Rance
Madame Marie-Josèphe SOUQUIERE, Saint-Samson-sur-Rance
Monsieur François MALGLAIVE, FAUR
Monsieur Didier GIFFRAIN, COEUR Emeraude
Madame Magalie DESSAINT, DREAL
Monsieur Florian LEBEAU, Région Bretagne

Monsieur Didier LECHIEN, , COEUR Emeraude
Monsieur Michel AUSSANT, Lancieux
Monsieur Mathias MOREL, Lanvallay
Monsieur Michel LACOMBE, La Richardais
Monsieur Charles LEFORT, Le Quiou
Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Plerguer
Monsieur Pierre CHOUIN, Pleudihen-sur-Ranc
Monsieur Antoine DEGUEN, Quévert
Madame Béatrice VALETTE, Région Bretagne
Monsieur Thibaut GABORIT, Département d'Ille-et-Vilaine
Madame Véronique ROBITAILLE, Dinan Agglomération
Monsieur Gildas CHENY, COEUR Emeraude
Monsieur Dominique MELEC, COEUR Emeraude
Monsieur François GENEVRIER, COEUR Emeraude
Madame Charlotte GESLAIN, COEUR Emeraude
Madame Carine LALLIER, COEUR Emeraude
Madame Alicia LAURENT, COEUR Emeraude
Monsieur Théo CAVIN, Service civique, Saint-Samson-sur-Rance

Doyen d'âge : Monsieur Jean-Pierre BRIAND

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc LORRE

Assesseurs : Mesdames Nolwenn GUILLOU et Emmanuelle DIUZET

Il est nécessaire de mettre en place le budget dès l'installation du premier conseil syndical. Le budget primitif est donc présenté ici afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement destinées à la réalisation des objectifs de missions du Syndicat mixte. Il est établi selon l'instruction budgétaire et comptable M14.

Le budget de l'année 2021 porte sur la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2021, soit 2 mois.

Les recettes sont essentiellement constituées des contributions statutaires des membres, au *prorata* de cette période, soit un total de 51 369.98 €.

Les dépenses sont constituées de dépenses de fonctionnement nécessaires à la gestion du Syndicat et l'accomplissement de ses missions. Aucune dépense d'investissement n'est prévue. Comme indiqué plus haut, les dépenses de fonctionnement sont optimisées grâce à la mise à disposition des moyens de COEUR Emeraude, qui représentent le poste de dépenses prépondérant (personnel listé dans le tableau « 6218 » et dans une moins mesure, moyens techniques « 62878 »). Un soutien de COEUR Emeraude est également prévu pour la partie « Mobilisation locale pour le PNR » («6574 ») . Ces deux lignes de dépenses dépendront de la convention passée entre le Syndicat et COEUR Emeraude. Des dépenses externes sont également prévues pour la communication (édition/impression externe « 6236 » et « 6237 », voire accompagnement par un prestataire « 617 ») et le vote électronique en Comité syndical (« 611 ») et aussi pour un éventuel appui juridique sur le démarrage du Syndicat ou encore sur la charte (« 6226 »). D'autres dépenses diverses de faibles montants sont prévues.

Vu cette période d'installation du Syndicat, une enveloppe pour dépenses imprévues est enfin fixée. Les dépenses s'élèvent au total à 51 369.98 €..

Section de fonctionnement :

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 51 369.98 € et se répartissent ainsi :

en euros TTC

SECTION FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	
011	Charges à caractère général	43 500.00
6064	Fournitures administratives	100.00
60623	Alimentation	300.00
6068	Autres matières et fournitures	200.00
611	Contrat de prestations de services	3 000.00
6161	Primes d'assurance	300.00
617	Etudes et recherches	-
6182	Documentation générale et technique	-
6184	Versements à des organismes de formation	-
6185	Frais de colloques et séminaires	-
6188	Autres frais divers	200.00
6218	Autre personnel extérieur	30 000.00
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 000.00
6236	Catalogues et imprimés	-
6237	Publications	-
6251	Voyages et déplacements	200.00
6256	Missions	200.00
6257	Réceptions	200.00
6281	Concours divers (cotisations...)	200.00
62878	Remboursement de frais	6 600.00
6288	Autres services extérieurs	-

012	Charges de personnel et frais assimilés	-
065	Autres charges de gestion courante	4 400.00
6518	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels...	200.00
6532	Frais de mission	200.00
6574	Subventions de fonctionnement versées	4 000.00
066	Charges financières	-
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 469.98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	
023	Autofinancement prévisionnel	
	Total	51 369.98
	Recettes	
074	Dotations, subventions et participations	51 369.98
7472	Régions	17 500.00
7473	Départements	9 500.00
74741	Communes membres du GFP	12 333.33
74751	GFP de rattachement	12 036.64
	Total	51 369.98

Section d'investissement :

Dépenses et recettes sont nulles.

	SECTION INVESTISSEMENT	en €
	Dépenses	
021	Immobilisations corporelles	0
2188	Autres immobilisations corporelles	0
	Total	0
	Recettes	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
28188	Autres immobilisations corporelles	0
021	Autofinancement prévisionnel	0
	Total	0

Le Président demande au Comité Syndical de délibérer sur l'adoption du Budget primitif 2021 du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude ci-dessus présenté.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, avec Pour : 313 voix ; Contre : 4 voix, décide d'approuver le budget primitif 2021 présenté ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire par le Président,

Vu et transmis le 26 octobre 2021 en Préfecture pour faire valoir caractère exécutoire.

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du
Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte
d'Émeraude